

**COMPTE RENDU D'UNE RENCONTRE DE LA TABLE GIRT DES UG 83 ET 84,
TENUE LE JEUDI 13 AVRIL 2017, À 9H,
AU 1199, RUE DE L'ESCALE, VAL-D'OR**

Membres présents

✓ Henri Jacob Doris St-Pierre	Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
✓ Luc Dubois	Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
Gilles Grandmaison	Club de motoneige Lions de Senneterre
Claude Caron	
✓ Réjean Beaudet	Association des Trappeurs de l'est de Senneterre
Yvan Béland Ghyslaine Dessureault	Association régionale des Pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Vacant	Comité Forêt de Kitcisakik
Louis-Michel Dubé Yvon Racine	Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
✓ Roland Lord	Conseil régional en environnement (CREAT)
✓ Nathalie Dallaire	Eacom
Jacques Cormier	Fédération québécoise de la Faune
	Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
Pascal Houle	Agent de liaison FQCQ
✓ Laurence Dupuis	MRC d'Abitibi
✓ Mario Sylvain	
✓ Jacinthe Pothier	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓ Stéphanie Racicot Dominique Lévesque	MFFP – UG 83 (Val-d'Or)
✓ Manon Gilbert	
Gilles Fournier	
✓ Valérie Pellerin	MFFP – UG 84 (Mégiscane) et 86 sud
Claude Lebel	Norbord
✓ Kimberly Côté	OBVAJ
✓ Gabriel Ricard Julie Fillion	Produits forestiers Résolu
✓ Marcel Leblanc	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
Johanne Vienneau	Réserve faunique La Vérendrye
Olivier Pitre	SESAT
Nathalie Dufresne	Ville de Rouyn-Noranda
✓ Carol-Anne Langlois	
✓ Marcel Marcotte	Ville de Senneterre
Jean-Maurice Matte	Ville de Senneterre et MRC de La Vallée-de-l'Or

Était aussi présente Dominique Deshaies du MFFP

Ouverture de la séance à 9 h

1. Mot de bienvenue (tour de table)

Jacinthe Pothier souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 9 février 2017
4. Présentation des AIPL
5. Demande de fermeture d'un chemin – Pourvoirie Berthelot
6. Priorisation des préoccupations
7. Dossiers en cours au MFFP
8. Divers
9. Date de la prochaine rencontre de la TLGIRT
10. Fin de la rencontre

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du compte rendu du 9 février 2017

Marcel Leblanc demande que la dernière phrase écrite sous RLTP dans le point 5 soit modifiée pour : *« Il y a cinq assemblées générales des membres qui sont prévues par année en Abitibi-Témiscamingue et il y a quatre directeurs qui sont attirés pour effectuer les suivis des TGIRT. Toutefois, on constate qu'il y a peu d'intérêt de la part des membres, et ce, jusqu'à ce que surviennent les coupes forestières ».*

Jacinthe Pothier fait un bref retour sur le tour de table de la dernière rencontre. Elle indique que le rôle des membres est important pour le transfert de l'information entre la TGIRT et les organismes. Aussi, la présence des membres à chaque rencontre est importante afin de ne pas dédoubler les informations présentées à la TGIRT.

De plus, elle mentionne l'importance de nommer un membre et un substitut par organisation.

4. Présentation des AIPL

Dominique Deshaies présente aux membres l'information concernant les AIPL et répond aux questions des membres.

Une première phase a été faite en 2013, elle ciblait 5 % du territoire forestier, qui a été identifié, entre autres, avec l'aide de la CRÉ.

La 2^e phase, qui sera intégrée au PAFIT de 2018, correspondra à 15 % de la production forestière. Des consultations participatives seront faites auprès de la TGIRT, des communautés autochtones et de la SÉPAQ. De plus, il y aura des consultations publiques cet automne durant une période de 45 jours.

Les AIPL sont un investissement pour le futur, car les travaux sylvicoles actuels sont répartis également sur le territoire sans tenir compte du potentiel des secteurs (riche, moyen ou pauvre) les rendements ne sont donc pas satisfaisants. Les AIPL permettent de cibler les secteurs riches et d'y intensifier la production ligneuse dans le but d'obtenir un meilleur rendement.

Les AIPL sont identifiées dans le PATP (Plan d'affectation du territoire public).

Henri Jacob et Roland Lord se questionnent sur la question de la biodiversité et la diversité des essences naturelles versus la plantation. Henri Jacob indique qu'il serait intéressant que la consultation publique se fasse via le BAPE. Le MFFP explique que contrairement aux aires protégées, ce n'est pas de la conservation, c'est pourquoi le BAPE n'est pas utilisé.

Le sujet des mines a été soulevé, car on perd notre investissement si une mine vient s'implanter à l'endroit d'une AIPL. C'est pourquoi le choix des sites des AIPL est important, afin de pouvoir recueillir les retombées escomptées.

Les FHVC ne sont pas prises en compte lors de l'identification des secteurs AIPL.

Jacinthe Pothier s'interroge à savoir si on compare une AIPL avec un autre secteur, à quoi équivalent les investissements supplémentaires à l'entretien d'un secteur AIPL par rapport aux retombées économiques. Est-ce que la marge de profit envisagée sera réellement supérieure à un secteur non AIPL? Aucun chiffre précis n'a pu être donné.

Elle se questionne aussi sur le fonctionnement des consultations pour les AIPL. Dès maintenant, la TGIRT peut se prononcer sur les AIPL, les membres transmettent leurs préoccupations et commentaires à la coordonnatrice, afin d'en discuter à la prochaine TGIRT. Le même procédé sera utilisé pour les PAFIT. Il n'est pas certain qu'il y aura une carte interactive.

Henri Jacob aimerait avoir des données supplémentaires pour nous permettre une meilleure analyse des AIPL, telles que le type de peuplement, la pédologie, la présence de claims miniers, la présence d'érablière, les données forestières, l'esker, etc. [Réponse par courriel du MFFP : les informations sont disponibles dans la couche des peuplements écoforestiers, dont la MRC a accès grâce à l'entente de partage d'information].

Les cartes incluses dans la présentation montrent le 15 % du territoire forestier identifié pour faire partie des AIPL. Contrairement aux cartes PAFIO qui présentent 200 % des possibilités de coupes forestières, les cartes identifiant les AIPL ne laissent pas ou peu de marge de manœuvre pour permettre de prendre en compte les commentaires reçus. Le MFFP indique que la possibilité de déplacer des secteurs existe tout de même, sauf que ces nouveaux secteurs ne seront pas consultés.

Nathalie Dallaire s'interroge à savoir si les COS qui ont été fermés peuvent être ouverts à nouveau à cause d'une AIPL. La réponse est non.

Le PAFIT pourrait être présenté en septembre, il est actuellement en cours d'écriture.

5. Demande de fermeture d'un chemin – Pourvoirie Berthelot

Jacinthe Pothier procède à la lecture de l'explicatif de la demande de fermeture d'un chemin par la pourvoirie Berthelot. Y est notamment mentionné que la pourvoirie Berthelot est sans droits exclusifs et que ses clients utilisent un hydravion pour atteindre la pourvoirie. Le chemin existe depuis plusieurs années et est catégorisé comme étant un chemin d'hiver. D'ailleurs, une entente avec l'industriel de l'époque spécifiait que le chemin resterait un chemin d'hiver. Sauf qu'actuellement, le ponceau a besoin d'être refait pour permettre des travaux sylvicoles dans le secteur. Le chemin deviendra donc carrossable. De plus, le mauvais état de la traverse occasionne des problèmes d'érosion et d'ensablement du cours d'eau au niveau du ponceau.

Le ministère précise que le secteur est très marécageux et que c'est le seul chemin pour se rendre au secteur nécessitant des travaux sylvicoles. Bien que le chemin soit identifié comme un chemin d'hiver, il semble praticable même en dehors de la saison hivernale, car le chemin est bien compacté.

Guy Asselin, ingénieur forestier à la Fédération des Pourvoiries du Québec, a été joint par téléphone afin d'expliquer plus amplement la demande de la pourvoirie Berthelot.

Le RLTP et la Ville de Senneterre sont préoccupés par la présence de baux d'abris sommaires et de villégiature dans le secteur. En effet, si le chemin existe depuis longtemps, il est alors possible que ce soit l'unique chemin d'accès pour se rendre aux camps.

La Ville s'inquiète de l'aspect public du territoire. Effectivement, si on ferme le chemin, cela viendrait rendre le territoire exclusif à la pourvoirie alors qu'elle ne détient pas les droits exclusifs de ce territoire. Le MFFP indique que des travaux sylvicoles ont eu lieu dans ce secteur vers 1984, ce qui laisse supposer que le chemin existerait depuis cette date.

Pour ce qui est du problème de sédiments dans le cours d'eau, le problème sera résolu par l'installation d'un nouveau ponceau. Toutefois, cela ne permettra pas de naviguer à nouveau sur le cours d'eau.

Il est important de prendre en compte que le lac Valmy est un lac de pêche reconnu et que la fermeture du chemin pourrait rendre l'accès à certaines parties du lac difficiles.

Il est donc conseillé de suivre la procédure du ministère.

Les membres de la TGIRT recommandent donc au ministère de s'assurer que les vérifications nécessaires soient faites, dans le but de vérifier qu'aucun utilisateur autre que les compagnies forestières et sylvicoles n'empruntent ledit chemin. Les rôles d'évaluation sont publics, il est donc possible de rejoindre les propriétaires des camps situés à proximité dudit chemin.

Aussi, il est important de prendre en compte, dans la décision finale, que le territoire est public et doit le rester. La pourvoirie n'ayant aucun droit exclusif, elle ne peut restreindre l'accès au territoire.

****Pause de 15 minutes****

6. Priorisation des préoccupations

Jacinthe Pothier explique qu'il y a plusieurs préoccupations qui n'ont pas encore été traitées et qu'il fallait trouver une façon pour séparer les préoccupations afin de ne garder que celles pouvant être élaborées en VOIC. La méthode choisie est celle utilisée il y a quelques années par Nathalie Dallaire lorsqu'elle était coordonnatrice de la GIR, soit la méthode du tamis.

Nathalie Dallaire indique d'entrée de jeu que ce n'est pas une méthode de priorisation, car toutes les préoccupations sont bonnes et il n'y en a pas une meilleure qu'une autre. Jacinthe Pothier indique qu'en effet, nous pourrions remplacer le terme « priorisation » par « catégorisation ».

Les préoccupations ont été triées selon 5 catégories :

1. Les préoccupations ponctuelles ou biparties

Ce sont les préoccupations qui ne concernent que deux utilisateurs du territoire et qui peuvent se régler grâce à de l'harmonisation opérationnelle, entre autres, lors des consultations PAFIO.

Par exemple, un propriétaire d'un bail d'abri sommaire peut être préoccupé par la coupe forestière à proximité de son camp.

2. Les préoccupations qui sont hors de notre portée et qu'il faudrait référer à la bonne instance

Par exemple, les préoccupations qui réfèrent à une loi, à un règlement ou qui relèvent de l'instance municipale.

3. Les préoccupations basées sur des perceptions, des ouï-dire ou encore sur un manque d'information

Par exemple, il peut y avoir apparence de gaspillage de tige marchande, alors qu'en réalité, les tiges ont été volontairement laissées sur place pour répondre à un VOIC national.

4. Les préoccupations basées sur un objectif de conservation

Sont incluses dans cette catégorie, les préoccupations répondues par les différentes certifications existantes ou encore par la mise en place d'aires protégées, etc.

5. Les préoccupations de mise en valeur ou de protection, les préoccupations sociales et économiques

Par exemple, les paysages sensibles.

Les deux premières catégories de préoccupations ne sont pas destinées à devenir des VOIC. Elles seront répondues à l'aide des PAFIO ou lors d'une Table GIRT par une explication détaillée et une indication informant où l'on peut trouver l'information.

La troisième catégorie sera répondue à la TGIRT et si la réponse ne répond pas à la préoccupation, alors il faudra faire une revue de littérature afin de démontrer l'intérêt qu'elle soit traitée en VOIC.

La quatrième catégorie, selon la façon dont elle est déjà traitée (certification, aire protégée, etc.), pourra mener à la création de VOIC.

La cinquième catégorie comprend les préoccupations qui seront automatiquement traitées en VOIC. Parfois, la préoccupation peut mener à la bonification d'un VOIC existant.

Suite à l'exercice de catégorisation, il sera possible de créer des comités techniques qui auront pour mandat d'élaborer des VOIC à partir des préoccupations qui leur seront attribuées par comité.

Devoir ⇒ Chaque membre de la TGIRT doit valider si les préoccupations ont bien été classées et si elles sont toujours d'actualité (ont-elles déjà été répondues). *[Le devoir est reporté à plus tard]*

7. Dossiers en cours au MFFP

Stéphanie Racicot présente les dossiers en cours au MFFP :

- L'analyse des VOIC déposés en décembre est en cours. Les commentaires pourront être présentés à la TGIRT de juin.
- La compilation des commentaires reçus lors des PAFIO de février est terminée et les rencontres individuelles avec les personnes ayant formulé des commentaires sont en cours.
- La PRAN pourra être présentée à la TGIRT de juin.
- Le MFFP est présentement en consultation publique afin de mettre à jour sa Politique de consultation publique, et ce, jusqu'au 26 mai 2017.

Jacinthe Pothier ajoute que le MFFP offre actuellement une aide financière aux organismes municipaux pour faciliter l'accès aux plans d'eau.

8. Divers

8.1 Suivi lac Florentien

La fermeture de chemin a été autorisée par le MFFP. Des conditions ont toutefois été imposées au demandeur, en l'occurrence l'Association chasse et pêche de Val-d'Or.

8.2 Entente de partage de l'information géographique

Une entente de partage de l'information géographique a été conclue entre le ministère et les TGIRT. Cela signifie que les TGIRT auront accès à certaines informations plus rapidement, ce qui peut être pertinent lors de l'élaboration des VOIC. Les demandes d'informations doivent passer par les coordonnateurs des TGIRT.

8.3 Projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques.

Jacinthe Pothier informe les membres du projet de loi, en indiquant que c'est un dossier à suivre.

8.4 Plan d'action de la TGIRT

À chaque année, la coordonnatrice doit produire un plan d'action pour l'année à venir. Jacinthe Pothier présente donc l'échéancier prévu pour la prochaine année.

9. Date de la prochaine rencontre de la TGIRT

La prochaine rencontre aura lieu le 8 juin à 9 h et se tiendra à Senneterre.

10. Fin de la rencontre

La séance est levée à 12 h.

Jacinthe Pothier
Coordonnatrice et aménagiste
Service de l'aménagement